

## **Conseil d'État – Présentation d'un conseiller d'État francophone**

Par lettre du 9 juillet 2012, le premier président du Conseil d'État porte à la connaissance de la Chambre qu'en son audience publique du 19 juin 2012, l'assemblée générale de ce Conseil a procédé, conformément à l'article 70 des lois coordonnées sur le Conseil d'État, à l'établissement de la liste de trois candidats pour une place vacante de conseiller d'État dans le groupe linguistique français, à la suite de l'admission à la retraite de M. Jules Messinne, le 31 décembre 2011.

Ont été présentés par le Conseil d'État, sans unanimité toutefois:

- premier candidat: M. Bernard Blero, chargé de cours à l'ULB;
- deuxième candidat: Mme Anne-Françoise Bolly, premier auditeur au Conseil d'État
- troisième candidat: Mme Nathalie Van Laer, auditeur au Conseil d'État

Étant donné que la présentation n'est pas unanime, la Chambre des représentants peut, conformément à l'article 70, § 1er, alinéa 7, des lois sur le Conseil d'État coordonnées le 12 janvier 1973, dans un délai ne pouvant dépasser trente jours à compter de la réception de la présentation, soit confirmer les listes présentées par le Conseil d'État, soit présenter une autre liste de trois noms qui fait l'objet d'une motivation formelle.

La présentation éventuelle d'une liste par la Chambre doit se faire sur base des candidatures reçues par le Conseil d'État.

Les candidatures suivantes ont été introduites:

- M. Bernard Blero, chargé de cours à l'ULB;
- Mme Anne-Françoise Bolly, premier auditeur au Conseil d'État;
- Mme Laurence Lejeune, auditeur au Conseil d'État;
- Mme Nathalie Van Laer, auditeur au Conseil d'État.

Conformément à l'avis de la Conférence des présidents du 17 juillet 2012, le Président de la Chambre propose de confirmer la liste présentée par le Conseil d'État.